

**SANDOZ**

# **Déclaration d'engagement en matière de droits de l'homme**

**Notre engagement à respecter les droits de l'homme et à prendre soin des personnes, de la société et du monde dans lequel nous vivons.**

Octobre 2023

**Éthique, risque et  
conformité**

## Table des matières

S'engager envers les droits de l'homme .....	3
1. Notre stratégie en matière de droits de l'homme .....	4
1.1. Gouvernance .....	4
1.2. Diligence raisonnable .....	4
1.2.1. Intégration d'une conduite professionnelle responsable .....	5
1.2.2. Analyse des risques .....	5
1.2.3. Mesures préventives et correctives .....	5
1.2.4. Mécanismes de gestion des réclamations .....	5
1.2.5. Surveillance .....	6
1.2.6. Communication et rapports .....	6
1.3. Engagement .....	6
2. Nos domaines prioritaires en matière de droits de l'homme .....	6
2.1. Droits en matière de soins de santé .....	6
2.2. Droit du travail .....	7
2.3. Santé et sécurité, communautés locales et respect de l'environnement .....	8
2.4. Nouvelles technologies, protection des données et droits de l'homme .....	9
3. Gestion des tiers et de la chaîne d'approvisionnement .....	9
4. Mise en œuvre et mise à jour .....	9

## S'engager envers les droits de l'homme

Dans notre Code d'éthique, nous nous engageons à mener ses activités de manière à respecter les droits et la dignité de toutes les personnes. Notre Déclaration d'engagement en matière de droits de l'homme fournit des directives sur la manière de mettre en œuvre cet engagement.

Dans la conduite de nos activités, nous visons à nous assurer que tous les aspects, du développement à la commercialisation, et de la fabrication à la gestion de la chaîne d'approvisionnement, sont conformes aux principes de dignité, d'égalité et d'équité. Dans le cadre de ces engagements, nous portons une attention particulière aux droits des populations vulnérables, y compris, mais sans s'y limiter, les patients, les enfants et les adolescents, les travailleurs migrants et les personnes handicapées.

Notre engagement s'inspire de la Charte internationale des droits de l'homme, de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail (OIT) et des Conventions fondamentales de l'OIT. En outre, nous respectons les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (United Nations Guiding Principles on Business and Human Rights, UNGP), les Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales ainsi que les bonnes pratiques et les directives de notre secteur d'activité.

Notre engagement envers les droits de l'homme englobe un large éventail de mesures interdépendantes, chacune d'entre elles contribuant au bien-être général des individus et des communautés. Conscients que le respect des droits de l'homme est un effort continu, nous nous engageons à faire évoluer, à apprendre et à améliorer nos pratiques en tant que leader mondial de l'industrie des génériques et des biosimilaires.

La présente déclaration de politique concerne Sandoz Group AG et toutes ses filiales.

Bâle, octobre 2023

Gilbert Ghostine  
Président du Conseil d'administration

Richard Saynor  
Président-directeur général

# 1. Notre stratégie en matière de droits de l'homme

La stratégie de Sandoz en matière de droits de l'homme promeut une culture d'entreprise qui respecte les droits fondamentaux et la dignité des personnes. Conscients que nos activités s'inscrivent dans divers contextes internationaux, nous tentons de nous assurer que nos pratiques commerciales contribuent progressivement à améliorer la vie des personnes dans les communautés que nous servons. Dans la mesure du possible, nous intégrons des obligations de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et d'environnement dans les systèmes, normes et procédures de gestion existants de l'entreprise.

## Nos piliers stratégiques

Notre stratégie repose sur trois piliers fondamentaux : Gouvernance, diligence raisonnable et engagement.



### Gouvernance

- ✓ Engagements en matière de politiques
- ✓ Personne responsable
- ✓ Intégration du système de gestion



### Diligence raisonnable

- ✓ Évaluation des risques
- ✓ Mesures préventives
- ✓ Mécanismes de gestion des réclamations
- ✓ Rapports sur les droits de l'homme



### Engagement

- ✓ Sensibilisation
- ✓ Mesure collective
- ✓ Engagement des acteurs

Nous considérons que cet engagement requiert une évaluation, une adaptation et une collaboration permanentes avec les parties prenantes concernées afin d'aligner nos actions sur l'évolution des normes et des attentes en matière de droits de l'homme.

## 1.1. Gouvernance

La présente Déclaration d'engagement en matière de droits de l'homme a été approuvée par le Conseil d'administration. La responsabilité globale de la mise en œuvre de nos engagements en matière de droits de l'homme incombe au directeur de l'éthique, des risques et de la conformité de Sandoz. Une équipe dédiée aux droits de l'homme au sein de la fonction Éthique, risque et conformité, est chargée de la mise en pratique de la stratégie et du programme de Sandoz en matière de droits de l'homme et travaille en étroite collaboration avec les experts des fonctions clés et les parties prenantes concernées dans toute l'entreprise. Nos engagements en matière de droits de l'homme sont mondiaux et s'appliquent à toutes nos opérations, tout au long de notre chaîne de valeur.

## 1.2. Diligence raisonnable

Grâce à notre processus de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme, nous cherchons à identifier, évaluer, prévenir, atténuer et signaler les impacts négatifs potentiels et réels sur les droits de l'homme. Notre processus, étroitement aligné sur les attentes énoncées dans les UNGP, implique un examen détaillé des opérations, des chaînes d'approvisionnement et des relations commerciales.



### 1.2.1. Intégration d'une conduite professionnelle responsable

En nous appuyant sur notre Déclaration d'engagement en matière de droits de l'homme, nous identifions et examinons systématiquement nos politiques et procédures d'entreprise, en nous concentrant sur nos domaines prioritaires en matière de droits de l'homme et en les mettant à jour pour garantir l'alignement avec nos engagements en matière de droits de l'homme.

### 1.2.2. Analyse des risques

Nous mettons en œuvre une approche basée sur les risques pour identifier, évaluer et traiter les risques potentiels liés aux droits de l'homme et à l'environnement dans nos opérations et notre chaîne d'approvisionnement.

Nous réalisons une évaluation annuelle des risques afin d'identifier les risques potentiels et les impacts négatifs sur les droits de l'homme dans nos opérations et notre chaîne d'approvisionnement. Cette analyse nous aide à évaluer et à classer par ordre de priorité nos risques et leur impact potentiel, à mettre en œuvre des mesures préventives pour éviter les risques potentiels et à prendre les mesures correctives efficaces et appropriées en cas d'impact négatif sur les droits de l'homme dans le cadre de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement. Nous surveillons également en permanence nos mesures d'atténuation et intégrons des améliorations.

### 1.2.3. Mesures préventives et correctives

La plupart de nos efforts sont axés sur la prise de mesures appropriées pour prévenir et atténuer les risques potentiels pour les droits de l'homme de nos collaborateurs et des employés de notre chaîne d'approvisionnement.

Nous effectuons régulièrement des évaluations ciblées des risques et de l'impact sur les droits de l'homme afin de comprendre les risques et l'impact potentiels et réels sur les droits de l'homme dans les secteurs pertinents de nos activités, en nous concentrant sur nos domaines prioritaires. Nous examinons et intégrons les approches des droits de l'homme dans les systèmes de gestion qui régissent les aspects pertinents de nos activités.

Nous développons des supports de formation pour nos collaborateurs afin qu'ils comprennent les engagements, les approches et les systèmes spécifiques en matière de droits de l'homme dans leur travail quotidien. De même, en cas d'impact potentiel ou réel sur les droits de l'homme, nous prenons des mesures correctives pour mettre fin à l'impact ou l'atténuer.

### 1.2.4. Mécanismes de gestion des réclamations

Sandoz met à disposition de ses employés et parties prenantes externes une procédure de réclamation par laquelle ils peuvent signaler une faute, y compris relative aux droits de l'homme et aux risques pour l'environnement, ainsi que toute violation des droits de l'homme et des obligations environnementales découlant de nos opérations ou des opérations de nos tiers.

Le Bureau SpeakUp veille à ce que toute personne qui signale une préoccupation soit traitée avec respect, équité et confidentialité et soit protégée contre les représailles. Les enquêtes visent à établir tous les faits pertinents liés au signalement et sont menées de manière confidentielle et impartiale, sans conflit d'intérêts. Si la préoccupation s'avère fondée, le Bureau SpeakUp s'assure que les mesures correctives nécessaires et efficaces sont prises pour mettre fin, minimiser ou atténuer la violation, en s'efforçant d'empêcher la concrétisation des risques et d'autres violations futures.

### 1.2.5. Surveillance

En promouvant une culture de l'amélioration continue, nous réexaminons et améliorons régulièrement notre stratégie en matière de droits de l'homme. Nous évaluons systématiquement les progrès, identifions les domaines nécessitant un ajustement, et rendons compte ouvertement des réalisations en matière de droits de l'homme. Vigilants face aux défis émergents en matière de droits de l'homme, à l'évolution des bonnes pratiques et des attentes sociétales, nous garantissons la pertinence et l'efficacité continues de notre stratégie.

### 1.2.6. Communication et rapports

Des canaux de communication efficaces sont essentiels pour que nos collaborateurs soient bien informés des initiatives, mises à jour et efforts continus de l'entreprise en matière de droits de l'homme. Nous partageons et présentons régulièrement des informations sur des sujets relatifs aux droits de l'homme, des pratiques exemplaires et des réussites pour souligner l'importance des droits de l'homme dans toute l'organisation.

Nous rendons régulièrement compte de nos performances en matière de droits de l'homme à l'aide de plusieurs canaux. Il s'agit notamment du site Web de l'entreprise, des rapports annuels de l'entreprise et des rapports environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), d'événements externes, ainsi que de diverses plateformes en ligne et réseaux sociaux.

## 1.3. Engagement

Nous nous engageons auprès de nos pairs et des parties prenantes concernées, nous écoutons leurs préoccupations et rendons compte de nos progrès dans la mise en œuvre de notre stratégie en matière de droits de l'homme.

Nous disposons d'un réseau de défenseurs des droits de l'homme désignés au sein de nos services, habilités à agir en tant qu'ambassadeurs et défenseurs des droits de l'homme. Nous avons mis en place des canaux permettant aux employés de faire part de leurs préoccupations, de partager leurs idées et de contribuer à la stratégie de l'entreprise en matière de droits de l'homme.

Nous nous engageons réciproquement avec nos pairs et par l'intermédiaire d'associations du secteur telles que la Pharmaceutical Supply Chain Initiative (PSCI) et d'autres parties externes concernées afin de faire progresser les solutions d'action collective face aux défis en matière de droits de l'homme auxquels notre secteur est confronté.

## 2. Nos domaines prioritaires en matière de droits de l'homme

Nous avons identifié les domaines suivants pouvant impliquer les impacts négatifs réels ou potentiels les plus pertinents sur les droits de l'homme. Ces priorités ont été identifiées sur la base de notre diligence raisonnable continue en matière de droits de l'homme et de notre engagement auprès de nos parties prenantes internes et externes.

### 2.1. Droits en matière de soins de santé

#### Accès aux médicaments

Notre objectif d'accès pionnier est crucial pour nos patients. Nous nous efforçons de donner un large accès à des médicaments abordables. Nos patients sont au cœur de notre objectif, de nos valeurs et de

notre comportement éthique. Alors que les défis de santé persistent, nous assurons un service continu et répondons aux besoins des communautés de patients.

#### Pratiques promotionnelles et non promotionnelles

Nous adoptons des pratiques promotionnelles et non promotionnelles responsables, en veillant à ce que nos interactions aient une intention claire, des objectifs transparents, et n'interfèrent pas avec l'indépendance des professionnels de santé et autres clients. Nous veillons à ce que notre contenu promotionnel et non promotionnel soit exact, juste, équilibré, véridique et non trompeur, sur la base d'une justification adéquate conforme aux exigences et directives approuvées par les autorités réglementaires compétentes. Pour en savoir plus sur notre approche, consultez notre Politique relative aux pratiques professionnelles (P3).

#### Développement et AMM

Nous menons nos activités de développement scientifique et d'AMM dans la plus grande intégrité, plaçant la santé et la sécurité de nos patients au premier plan. Nous respectons strictement les directives éthiques et les normes internationales qui régissent la participation et la conduite de nos études cliniques.

#### Sécurité, efficacité et qualité de nos produits

Nos patients peuvent nous faire confiance pour leur fournir des médicaments sûrs et de haute qualité. Nous intégrons des systèmes robustes de gestion de la qualité et de pharmacovigilance tout en respectant toutes les lois et normes applicables en matière de qualité et de sécurité.

## **2.2. Droit du travail**

Sandoz protège ses collaborateurs contre les conditions de travail déloyales ou contraires à l'éthique. Les opérations de Sandoz doivent être conformes aux lois du pays dans lequel nous opérons. Lorsque les lois nationales et les normes internationales en matière de droits du travail diffèrent, Sandoz s'efforcera de se conformer à la norme la plus élevée. Pour en savoir plus sur notre approche, consultez les Directives P&O. Nous attendons de nos Tiers qu'ils respectent la même approche et les mêmes normes que celles énoncées dans notre Code des Tiers.

#### Interdiction de l'esclavage, y compris le travail forcé et la traite des êtres humains

Nous interdisons strictement le recours à l'esclavage moderne, notamment à toute forme de travail forcé ou de traite des êtres humains.

#### Interdiction du travail des enfants et protection des jeunes au travail

Nous interdisons le recours au travail des enfants sous quelque forme que ce soit et respectons les règles internationales sur la protection des jeunes travailleurs. Nous nous efforçons de veiller à ce que toute personne travaillant dans nos opérations et notre chaîne d'approvisionnement, quel que soit l'endroit, ait l'âge légal de travailler et bénéficie d'un environnement de travail sûr, respectueux et bienveillant.

#### Un établissement exempt de discrimination et de harcèlement

Nous apprécions le caractère unique et les perspectives diverses que chaque employé apporte à l'entreprise. Nous nous efforçons d'offrir l'égalité des chances à tous nos employés, indépendamment de leur appartenance à une minorité nationale ou ethnique, de leur ethnicité, de leur couleur de peau, de leur âge, de leur orientation sexuelle, de leur sexe, de leur identité ou expression de genre, de leur origine sociale, de leur handicap, de leur religion, de leur affiliation politique, de leur appartenance à un syndicat ou à une association, de leur état de grossesse, du fait qu'ils sont mariés ou non, de leur situation familiale ou de toute autre catégorie protégée telle que définie par la législation locale. Pour en

savoir plus sur notre approche, consultez notre Politique de non-discrimination, de non-harcèlement et de civisme.

Lorsque nous recourons aux forces de l'ordre publiques ou privées pour protéger nos activités, nous veillons à ce qu'elles n'enfreignent pas les droits de l'homme et les droits du travail de nos collaborateurs.

#### Liberté d'association et négociation collective

Nous nous engageons à respecter les droits de nos employés à s'organiser collectivement, à faire part de leurs préoccupations et à représenter leurs intérêts. Nous respectons le droit de nos employés à former librement des syndicats, à se faire représenter et à rejoindre les comités d'entreprise de leur choix, sans craindre de représailles ou de discrimination. Nous respectons le droit de nos employés à s'engager dans des négociations collectives pour négocier des conditions d'emploi équitables et les garantir. Lorsque le droit à la liberté d'association et à la négociation collective est restreint en vertu de la loi, nous facilitons et n'entravons pas le développement de moyens parallèles pour l'association indépendante et libre, la négociation et les mécanismes de réclamation.

#### Conditions de travail équitables

Nous nous engageons à fournir un emploi régulier et un niveau de vie adéquat à nos employés. Notre système de rémunération offre à tous les collaborateurs de Sandoz un « salaire de subsistance » qui atteint ou dépasse les coûts de subsistance de base pour eux et leurs familles. De même, nous défendons le droit des hommes et des femmes de recevoir une rémunération égale à travail égal. Nous avons travaillé, et continuerons à travailler, à réduire l'écart de salaire entre les sexes et à offrir une rémunération égale pour un travail de valeur égale, quel que soit le sexe.

Nous promovons un équilibre positif entre vie professionnelle et vie privée qui permet à nos collaborateurs de s'épanouir à la fois professionnellement et personnellement. Nous encourageons les aménagements de travail flexibles, tels que le travail hybride, les horaires flexibles et l'aménagement du temps de travail, lorsque cela est possible et approprié.

Nous respectons toutes les lois et accords applicables en matière de temps de travail et de congés payés. Nous respectons également le droit au repos et aux loisirs, y compris les congés payés et le droit à la vie de famille.

### **2.3. Santé et sécurité, communautés locales et respect de l'environnement**

Nous nous engageons à offrir un environnement de travail sûr et sain, conforme à toutes les lois, réglementations et normes du secteur applicables. Nous visons à prévenir les blessures, les maladies professionnelles et les accidents du travail en mettant en œuvre des politiques, des procédures et des programmes de formation exhaustifs en matière de santé et de sécurité. Pour plus d'informations, consultez notre Politique en matière de santé, de sécurité et d'environnement.

Nous cherchons à réduire l'impact environnemental de nos opérations et produits tout au long de leur cycle de vie, en particulier lorsque le préjudice peut affecter les moyens de subsistance et la santé des personnes, des communautés et de leurs terres.

Nous adhérons à l'interdiction des expulsions illégales. Nous adoptons des mesures préventives dans nos propres opérations pour régler les problèmes, y compris, mais sans s'y limiter, le changement climatique, la pollution, la qualité de l'eau, la gestion des déchets, l'élimination et la restriction de l'utilisation des polluants organiques persistants, ainsi que la limitation et la réduction de l'utilisation du mercure dans les produits et les processus.

## 2.4. Nouvelles technologies, protection des données et droits de l'homme

Nous utilisons les données et la technologie de manière responsable, sûre et durable. Nous protégeons les données et la technologie que nous traitons et en assumons la responsabilité. Nous respectons des normes élevées en matière d'éthique des données pour garantir la transparence, la sécurité et le respect du contrôle des individus sur leurs propres données. L'accès aux bonnes informations est essentiel à la réalisation de notre vision.

L'éthique des données et l'utilisation responsable des technologies, y compris l'intelligence artificielle, nous aident à garder la confiance de notre personnel et de nos parties prenantes externes afin de conserver l'accès au type de données dont nous avons besoin pour fonctionner. Pour en savoir plus sur notre approche en matière de confidentialité, consultez le Centre de confidentialité de Sandoz.

## 3. Gestion des tiers et de la chaîne d'approvisionnement

Nous travaillons avec des tiers qui répondent à nos normes en matière de droits de l'homme. Notre système de gestion des risques tiers nous permet d'identifier, de classer par ordre de priorité et de traiter les risques liés aux droits de l'homme et à l'environnement à un stade précoce. Avant d'engager un fournisseur, un tiers ou un partenaire dans le cadre de ce programme, nous surveillons régulièrement nos fournisseurs dans le cadre de notre relation commerciale pour nous assurer que les droits de l'homme des salariés de notre chaîne d'approvisionnement sont respectés pendant toute la durée de notre accord commercial. Si nous identifions des risques potentiels ou des impacts négatifs sur les droits de l'homme, nous prenons des mesures préventives et correctives pour prévenir, arrêter ou atténuer ces risques ou impacts.

Nous exigeons de nos tiers qu'ils s'alignent sur nos normes en matière de droits de l'homme, comme décrit dans le Code des tiers de Sandoz qui définit les normes en matière de droits de l'homme et de diligence raisonnable environnementale. Ce Code respecte les principes de la PSCI pour une gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement et constitue un élément standard de nos contrats avec les tiers.

## 4. Mise en œuvre et mise à jour

La mise en œuvre de la présente Politique relative aux droits de l'homme est intégrée aux modes opératoires, politiques, normes et procédures concernés dans divers domaines de gestion tels que les ressources humaines, l'approvisionnement, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la santé, la sécurité et l'environnement ainsi que la gestion des risques.

En cas de risque perçu de violation des droits de l'homme dans nos opérations, les collaborateurs sont encouragés à nous en informer afin que nous puissions prendre les mesures nécessaires pour prévenir le risque et mettre fin ou réduire au maximum toute violation des droits de l'homme. Vous pouvez nous prévenir par le biais du bureau SpeakUp.

La présente Politique sera régulièrement mise à jour dans le cadre de l'amélioration continue des processus de diligence raisonnable en intégrant de nouvelles considérations relatives aux droits de l'homme.